



CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

Session 12 décembre 2013

Débat d'Orientations Budgétaires pour 2014

Intervention de Patrick Mottard

pour le groupe socialiste, radical, écologiste et apparenté

Un petit peu plus d'un mois après un premier débat, nous nous retrouvons pour examiner un nouveau document d'orientation budgétaire, les incertitudes pesant sur une partie de nos recettes obligeant à un report du BP 2014.

Pour faire simple, je dirais que – même en prenant en compte ces incertitudes – le document reste très général et, dans sa partie la plus attendue, pratiquement muet.

Dans la mesure où il n'anticipe pas la nature et les choix des politiques sanctuarisées, pas plus qu'il ne hiérarchise les économies, l'inéluctable diminution des dépenses de fonctionnement reste assez évanescence. Du coup, le rapport de présentation du DOB ne permet pas d'engager un véritable débat de fond qui sera renvoyé au débat budgétaire proprement dit, ce qui ne correspond pas à l'esprit du législateur lorsqu'il a généralisé ces débats d'orientation budgétaire dans les collectivités locales.

1. Quoi qu'il en soit, examinons les grandes tendances décrites par le document qui nous est soumis et en premier lieu, les recettes.

- Comme vous le dites en page 2, on attend une baisse sensible des recettes versées par l'Etat et, si un certain nombre d'incertitudes demeurent sur le volume de cette baisse, celle-ci ne fait pas de doute. Elle n'est pas illégitime : on ne peut pas reprocher à l'Etat d'être trop dépensier et en même temps lui refuser la possibilité de faire des économies. Sachant que par principe – et vous êtes bien placé Monsieur le Président pour le savoir – il n'y a pas de bonnes économies ou, en tout cas, d'économies acceptées de gaîté de cœur par ceux qui en sont victimes...

Pour autant, il convient de ne pas oublier le transfert du produit perçu par l'Etat au titre des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (environ 827 millions d'euros nationalement) que vous mentionnez très discrètement dans votre document et qui devrait permettre aux départements de récupérer 8 à 10 millions d'euros pour compenser le déficit.

Quoi qu'il en soit, nous attendrons donc les dernières informations en la matière pour juger du volume, de la nature et de la pertinence de la baisse des recettes. Même si on peut tenir comme acquis une diminution de la DGF d'environ 10 millions d'euros, un nouveau prélèvement de solidarité à 0,35% et un relèvement du-plafond de contribution à 12% pour les DMTO.

Par contre, en ce qui concerne les droits de mutation et leurs recettes, rien ne permet de dire que la tendance qui nous a conduits à réduire de 40 millions d'euros l'inscription faite au BP 2013 s'inversera rapidement en 2014.

- Par ailleurs, vous faites le choix de ne pas augmenter la fiscalité locale directe, poste toujours sensible en période électorale, même si les diverses réformes des impôts locaux ont fait perdre aux collectivités locales, dont la nôtre, l'essentiel de la maîtrise de leur destin fiscal.

Le document, par contre, ne dit rien sur vos intentions concernant la possibilité que la loi donne aux départements d'augmenter les taux des droits et taxes liés aux transactions immobilières de 3,8% à 4,5%.

- Toujours au chapitre des recettes, vous préconisez une stratégie de maîtrise de l'endettement pour 2014, ce qu'il faudra bien sûr vérifier et quantifier au BP.

Donc, si on résume, nous avons une contribution de l'Etat en baisse, des ressources propres sous régime d'incertitude, une fiscalité directe inchangée et un recours à l'emprunt modéré, à quoi il faut ajouter une forte progression des dépenses obligatoires impactées par les trois allocations individuelles (hausse des allocataires RSA de 18,6% par exemple). Cela vous conduit à prévoir, dans la deuxième partie du document, une maîtrise (le terme est presque euphémique) des dépenses.

2. De façon un peu incantatoire, vous affirmez qu'il y aura une poursuite des programmes d'investissement : grands programmes d'équipement et maintien de la solidarité territoriale. Rien d'autre que cette pétition de principe : nous attendrons donc le BP pour juger de la réalité de ce volontarisme politique et si, comme nous le pensons, une diminution ou une stagnation des investissements est programmée, pour analyser la pertinence des choix.

C'est sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement que notre attente sera la plus forte. Face aux contraintes précédemment exposées, il va falloir faire des choix. Des choix politiques au sens noble du terme. On ne vous reprochera jamais de faire des économies. Par contre, nous attendons avec impatience que vous nous exposiez la nature de celles-ci.

On sait bien que les économies ne peuvent se situer au niveau des dépenses courantes là où – et je vous en crédite – beaucoup a déjà été fait. Il faut continuer pour le symbole mais le gain que l'on peut escompter sera faible.

Donc, l'essentiel des économies se fera dans le noyau dur de nos compétences, plus précisément dans le noyau dur de nos compétences qui ne sont pas soumises à un financement obligatoire et lié comme les allocations individuelles.

Et là, les choix seront forcément douloureux. D'où la nécessité d'ouvrir au plus vite un débat sur la hiérarchisation de ceux-ci et sur la progressivité des solutions

Si je prends la peine de dire cela, c'est que les premières informations que nous avons ne sont pas précisément encourageantes.

Ainsi, il semblerait que les associations qui ont en charge la Prévention Spécialisée verraient leur budget diminuer de 50%. Si elles s'attendaient à devoir participer à l'effort général (on avait parlé de 25%), ce n'est certainement pas à ce niveau. Assumer une telle diminution si brutalement, à quelques jours du début de l'année 2014, va provoquer dans ces associations un tsunami interne et – ce qui est le plus important – un vide sur le terrain à un moment où la paix sociale ne me semble pas toujours très affirmée dans les quartiers sensibles et même sur l'ensemble du territoire du département (c'était d'ailleurs la justification de la dernière réforme de la prévention spécialisée).

Voilà donc un exemple de décision hâtive et brutale, qui peut entraîner conflits sociaux et contentieux, et qui se révélera coûteuse pour notre collectivité et ruineuse pour son image.

En résumé, nous n'avons pas à nous prononcer sur le document. Cela tombe bien car nous aurions eu du mal à le faire dans la mesure où vous nous soumettez un document descriptif qui n'aborde pas encore les vrais choix.

C'est donc lors du vote sur le budget que nous aurons l'occasion de débattre de tout cela. Nous émettons simplement le vœu qu'un véritable espace de discussion soit ménagé, notamment avec l'opposition, afin que nous puissions ensemble définir les meilleurs choix au bénéfice de la population.